

Nouvelles mesures pour accompagner les producteurs agricoles

Mars 2020

La Financière agricole du Québec a une seule et unique mission : le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Son rôle prend tout son sens lors de périodes difficiles. Ainsi, elle met en place dès maintenant des mesures d'exception pour accompagner les producteurs agricoles à travers la crise.

Mesures d'exception

- Un moratoire de 6 mois sur le remboursement des prêts est offert à l'ensemble de la clientèle de La Financière agricole qui en fait la demande. Cette période de congé de versement allègera les obligations des entreprises et fournira des liquidités pour les prochains mois.
- Au Programme d'assurance récolte (ASREC), la date d'adhésion est reportée du 30 avril au 21 mai 2020 et les avis de cotisation sont reportés du 1^{er} juin au 1^{er} juillet 2020.

Rappel à la clientèle

- Des paiements provisoires en Agri-stabilité sont possibles. Les producteurs en difficulté financière peuvent en faire la demande afin de recevoir ces paiements rapidement.
- Pour le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), aucun avis de cotisation ne sera envoyé avant le 1^{er} juillet. De plus, les paiements finaux de l'année d'assurance 2019 seront versés en avril dans les secteurs bovin et porcin et en mai dans le secteur ovin comme prévu. La deuxième avance de compensation pour les céréales et le canola sera versée en avril.

La Financière agricole met tout en œuvre afin de répondre aux besoins de sa clientèle. Elle rappelle que ses programmes demeurent et que ses services sont maintenus. Pour toute demande, n'hésitez pas à joindre par téléphone ou courriel le centre de services le plus près de chez vous ou votre conseiller.

1 800 749-3646 | www.fadq.qc.ca

